



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Cayenne, jeudi 22 décembre 2022

### **Projet de Centrale électrique de l'Ouest guyanais**

Le 8 décembre 2022, M. le préfet de la région Guyane, Thierry QUEFFELEC, s'est rendu à l'invitation du président de l'Association des maires de Guyane (AMG) et maire de Sinnamary, Michel-Ange Jérémie, à une rencontre organisée à Saint-Laurent du Maroni portant sur le projet de Centrale électrique de l'Ouest guyanais (CEOG). Cette réunion s'est tenue en présence de l'ensemble des élus du territoire et des représentants du Grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengés et du village *Prospérité*.

Lors de cette réunion, l'ensemble des élus du territoire a exprimé son soutien renouvelé au projet CEOG, qui doit permettre l'approvisionnement de 10 000 ménages de l'Ouest guyanais grâce à une puissance continue de 10MW en journée et permettre à la Guyane de devenir le laboratoire sud-américain du développement d'une nouvelle énergie propre, issue du photovoltaïque adossé au stockage massif d'hydrogène. Ce projet, qui représente un investissement de 177 M€ doit en outre permettre de créer plus de 150 emplois pour le territoire.

A l'issue de la réunion du 8 décembre, les participants étaient convenus d'attendre une réponse ferme et définitive de la part des représentants des diverses communautés autochtones sur leur adhésion ou non au projet CEOG. Cette réponse devait intervenir à l'occasion du rassemblement des 17 et 18 décembre organisé par le Grand conseil coutumier et diverses organisations autochtones au village *Prospérité*. Force est de constater qu'aucun accord sur ce projet n'a été exprimé lors de ce rassemblement.

Il est dorénavant urgent que les travaux du chantier CEOG, interrompus par les dégradations intervenues sur site à plusieurs reprises et pour lesquelles des procédures sont actuellement en cours, reprennent au plus vite, dans le plus strict respect des protocoles établis pour assurer la protection des enjeux liés à l'environnement.

L'État rappelle la légalité des diverses autorisations accordées à la société CEOG, de même que celle des attributions de 4 346 ha accordés en concession et en zone de droit d'usage collectif à la communauté de *Prospérité*. Le préfet invite l'ensemble des parties prenantes à continuer d'entretenir en lien avec les élus du territoire un dialogue approfondi et constructif, guidé par l'intérêt du territoire et de tous ses habitants, citoyens de la République.

#### **Contact presse :**

**Service régional de la communication interministérielle**

[communication@guyane.pref.gouv.fr](mailto:communication@guyane.pref.gouv.fr)

[www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr)